

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES CIE ET ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU JEUDI 27 FÉVRIER 2025 HOTEL & RESTAURANT SCHIFF AM SEE A MORAT

1. Salutations et ouverture de l'Assemblée générale

Au nom du comité, à 17h10, Mme Alexandra Zbinden a le plaisir de souhaiter la bienvenue aux membres et aux sponsors présents à l'assemblée générale annuelle et les remercie de leur participation.

Mme Alexandra Zbinden salue tout particulièrement :

- Madame Françoise Savoy, Présidente du Grand Conseil
- Monsieur Rudolf Herren, Conseiller Communal de la commune de Morat
- M. Christian Schafer, directeur adjoint à l'UPCF
- Monsieur Fabrice Pichonnaz, Membre de la commission d'apprentissage
- Messieurs Pascal Tena et Sébastien Gaud, Moniteurs CIE
- Madame Monique Baechler, Floricultrice et Cheffe-experte
- Madame Olivia Duc, Cheffe-experte
- Messieurs Claude Heckly, Philippe Curdy et Olivier Baechler de Grangeneuve

Elle salue également très cordialement MM. Thierry Wieland, Pierre Ménétrey et Fredy Streit, membres d'honneur.

24 membres se sont excusés pour cette AG ainsi que 10 invités.

Mme Alexandra Zbinden excuse M. Erich Kaderli, co-président de l'association, actuellement en vacances.

Les sponsors et donateurs suivants sont remerciés pour leur soutien :

Catégorie Or :

- SFR Société fribourgeoise de recyclage SA à Posieux
- HGC Commerce SA à Villars-sur-Glâne
- FloraMat SA à Ropraz

Catégorie Argent :

- Creabéton AG à Rickenbach
- Dominique Seydoux Grains Sàrl à Cheyres
- Semences UFA – Espaces verts à Moudon
- Riedo Baucenter AG à Düdingen
- Altimum Formation SA à Sion
- Hortima AG à Hausen
- Birkenmeier Stein + Design AG à Basel

Catégorie Bronze :

- Easy Natursteine AG, à Bolligen
- JPF Gravières SA, à Bulle
- Gvz-rossat AG à Otelfingen
- Ricoter, à Aarberg
- Landi Moléson-Sarine SA, à Bulle
- Neeser AG, à Reiden
- Terre Suisse AG, à Alstatten
- Tegum SA, à Frauenfeld
- Gétaz-Miauton SA, à Bulle

Donateurs :

- Wacker Neuson AG, à Rossens

M. Jonas Jungo adresse particulièrement ses remerciements à l'entreprise Dürig Gärten de s'être investi dans l'organisation de cette très belle journée au cours de laquelle les membres présents ont pu visiter la nouvelle bourse aux fleurs Ouest à Chiètres. L'assemblée remercie très sincèrement cette entreprise pour leur investissement.

Mme Alexandra Zbinden précise que nous attendons M. le Conseiller d'Etat Didier Castella qui doit encore rejoindre cette assemblée.

La Présidente passe la parole aux invités.

Mme Françoise Savoy, Présidente du Grand Conseil, remercie JardinSuisse - canton de Fribourg de son invitation pour cet événement particulier et transmet les salutations du Grand Conseil. Madame Françoise Savoy remercie toutes les personnes pour leur engagement, valeur fondamentale dans notre société.

M. Rudolf Herren, Conseiller communal, remercie, au nom du Conseil communal de Morat, JardinSuisse - canton de Fribourg, d'avoir choisi la commune de Morat pour la tenue de son assemblée générale annuelle. Il fait allusion à la superbe vue que l'assemblée profite sur cette si belle région touristique.

MM. Stéphane Wicht et Pascal Tena sont désignés comme scrutateurs et en sont remerciés.

Seuls les membres ordinaires ont le droit de vote. Ils sont au nombre de 30. La majorité absolue s'élève à 16 voix.

2. Salutations du comité Central de JardinSuisse

M. Olivier Mark

Mme Alexandra Zbinden informe que M. Olivier Mark, membre du Comité Central de JardinSUISSE est malheureusement absent, car malade. M. Jonas Jungo nous présente les points préparés par le comité Central de JardinSuisse.

Il aborde les thèmes suivants dans les deux langues :

1. Les changements à certains postes clés de l'association
2. Lutte contre le scarabée japonais
3. Mégatendance : biodiversité
4. Manifestations de l'association

Mme Zbinden remercie M. Jonas Jungo pour sa présentation.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 février 2024 à Marly

Le procès-verbal a été mis à disposition des membres via un code QR par le biais de la convocation à tous les membres. Aucune remarque n'étant soulevée par l'assemblée, **il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure (contre : 0 ; abstention : 0).**

4. Rapports annuels

4.1 Rapport annuel des co-présidents

A. Zbinden et E. Kaderli

Mme Alexandra Zbinden donne lecture du rapport des co-présidents. Il est annexé au présent procès-verbal.

A la fin de son rapport, Mme Alexandra Zbinden mentionne le prix du meilleur stand obtenu par M. Pascal Tena et son équipe lors du Forum des Métiers Start. Elle les félicite pour leur engagement.

4.2 Rapport de la commission de qualification

4.2.1 Mme Olivia Duc, cheffe experte Paysagisme

Olivia Duc

Mme Olivia Duc, cheffe experte, donne lecture de son rapport. Celui-ci est annexé au présent procès-verbal.

4.2.2 Mme Monique Baechler, cheffe experte Floricultrice

Monique Baechler

Mme Monique Baechler donne lecture de son rapport. Celui-ci est annexé au présent procès-verbal.

4.3 Approbation des rapports annuels

Mme Alexandra Zbinden propose à l'assemblée d'accepter les rapports annuels par acclamation, donnant ainsi décharge aux organes de l'association pour leur activité 2024.

Les rapports annuels sont acceptés par acclamation.

5. Comptes annuels

Mme Alexandra Zbinden passe la parole à Mme Laura Simonet pour la présentation des comptes des deux associations.

5.1 Présentation des comptes 2023-2024 des CIE JardinSuisse FR

L. Simonet

La secrétaire patronale, Mme Laura Simonet, présente les comptes de l'association des CIE. Elle passe en revue le compte de résultat. Le total des produits s'élève à CHF 254'761.19 ; le total des charges se monte à CHF 261'259.43. L'exercice 2023-2024 boucle avec une perte de **CHF 6'498.23**. Au 31 juillet 2024, la fortune de l'association des CIE s'élève à CHF 127'641.47.

Mme L. Simonet relève, que lors de l'année 2023-2024, il y avait moins de jour/apprenti.

Le bilan montre que les liquidités sont suffisantes. Mme L. Simonet décrit que la perte sera déduite du capital.

5.2 Présentation des comptes annuels 2024 de JardinSuisse FR L. Simonet

Mme Laura Simonet présente ensuite les comptes de l'association. Elle passe en revue le compte de résultat. Le total des produits s'élève à CHF 102'748.89 et le total des charges se monte à CHF 88'181.89. L'exercice 2024 se boucle par un bénéfice de **CHF 14'567.--**. Au 31 décembre 2024, la fortune de l'association s'élève à CHF 65'983.10.

Le bénéfice sera viré au capital.

Mme Laura Simonet relève que l'association JardinSuisse – Canton de Fribourg est très saine et que les liquidités sont importantes.

5.3 Rapport des vérificateurs

Les comptes de l'exercice 2024 ont été vérifiés par Madame Laurianne Chappuis et M. Tobias Schneuwly en date du 23 janvier 2025. Comme les deux vérificateurs sont absents, M. Grégory Angéloz lit le rapport des vérificateurs pour l'association des CIE et celui de l'association professionnelle. Il demande d'accepter les comptes et d'en donner décharge aux personnes concernées tout en les remerciant pour leur bonne gestion.

5.4 Présentation du budget 2025 L. Simonet

Mme Laura Simonet présente le budget 2025 de l'association. Ce dernier prévoit un total des produits de CHF 77'778.25 et un total des charges de CHF 83'045.--. Il boucle par une perte prévue de CHF 5'266.25.

Mme Laura Simonet précise qu'il y aura un peu moins de rentrées financières lors de l'année 2025. Elle mentionne que les formations continues permettent de financer l'association.

5.5 Cotisations 2025

Le comité propose de conserver en 2025 des cotisations identiques à celles de l'année 2024 :

Finance d'entrée dans l'association / forfait	CHF 200.00
Membre ordinaire / cotisation de base	CHF 350.00
<i>Masse salariale AVS totale (après déduction du salaire du patron Fr. 80'000.00)</i>	
Palier 1 1 à 400'000.00	0.8‰
Palier 2 401 à 600'000.00	0.4‰
Palier 3 plus de 600'000.00	0.2‰
Forfait fournisseurs, partenaires	CHF 450.00
Invités	Gratuit

5.6 Approbation des comptes et du budget

A. Zbinden

Mme A. Zbinden demande à l'assemblée d'accepter les comptes 2023-2024 de l'association des CIE, tels qu'ils viennent d'être présentés, de donner décharge au comité, au service comptable de l'UPCF, à la secrétaire patronale et de décharger de leur mandat les vérificateurs des comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes de l'association des CIE tels que présentés (contre : 0 ; abstention : 0).

Mme A. Zbinden demande à l'assemblée d'accepter les comptes 2024 de l'association professionnelle, tels qu'ils viennent d'être présentés, de donner décharge au comité, au service comptable de l'UPCF, à la secrétaire patronale et de décharger de leur mandat les vérificateurs des comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes de l'association tels que présentés (contre : 0 ; abstention : 0).

Mme A. Zbinden demande ensuite à l'assemblée d'approuver les cotisations 2025.

Les cotisations 2025 telles que présentées sont acceptées à l'unanimité (contre : 0 ; abstention : 0).

Mme A. Zbinden demande ensuite à l'assemblée d'approuver le budget 2025.

Le budget tel que présenté est accepté à l'unanimité.

6. Mutation des membres

S. Gyger

6.1 Démissions

M. Samuel Gyger annonce les démissions suivantes :

- Corminboeuf Paysages et Jardins Sàrl, Ménières
- Jobin & Julmy Sàrl, Matran

L'assemblée prend acte de ces démissions.

6.2 Admissions

Admissions – membre ordinaire

Les demandes d'adhésions suivantes sont parvenues au secrétariat :

- Garden Edelweiss Romont SA à Romont, membre ordinaire
- Jardins & Espaces Verts Sàrl à Lugnorre, membre ordinaire
- Spack Gartenbau AG à Kerzers, membre ordinaire
- Silidur AG à Andelfingen, membre partenaire

Il est demandé à ces entreprises de se présenter devant l'assemblée :

Tout d'abord, Monsieur Sébastien Ansermot de l'entreprise Garden Edelweiss Romont SA se présente brièvement devant l'assemblée en précisant que l'ouverture de son Garden est prévue le 5 mars 2025.

Ensuite, Messieurs Thomas Kobel et Roger Bärtschi présentent l'entreprise Spack Gartenbau AG. Auparavant, ils se trouvaient dans l'association du canton de Bern et actuellement ils désirent être dans l'association du canton de Fribourg.

Concernant l'entreprise Jardins & Espaces Verts Sàrl, Mme Alexia Quartenoud est malheureusement malade. Mme Laura Simonet lit le texte préparé par Mme Alexia Quartenoud nous présentant son parcours professionnel et les activités de son entreprise.

M. Hugo Hayoz présente à son tour l'entreprise Silidur AG et ses diverses activités.

Les candidats sont priés de sortir pendant le vote.

Garden Edelweiss Romont SA, à Romont ; Jardins & Espaces Verts Sàrl, à Lugnorre ; Spack Gartenbau AG, à Kerzers et Silidur AG, à Andelfingen sont acceptés dans l'association JardinSuisse - canton de Fribourg à l'unanimité (**contre : 0 ; abstention 0**).

Mme Alexandra Zbinden souhaite aux nouveaux membres la bienvenue dans l'association JardinSuisse – canton de Fribourg.

7. Opérations statutaires

7.1 Election des réviseurs des comptes

M. Tobias Schneuwly a terminé son mandat. Mme Zbinden le remercie pour sa disponibilité. Mme Laurianne Chappuis devient 1^{ère} vérificatrice et M. Leo Genoud 2^{ème} vérificateur.

Nous avons besoin d'un membre suppléant.

Mme Zbinden demande aux nouvelles entreprises de se proposer pour la place de membre suppléant. M. Sébastien Ansermot accepte le poste de vérificateur suppléant.

Les vérificateurs sont élus par acclamation.

Mme Laurianne Chappuis	1^{er}	vérificatrice
M. Leo Genoud	2^{ème}	vérificateur
M. Sébastien Ansermot		vérificateur suppléant

7.2 Fixation de la date et du lieu de l'AG 2026

Selon le tournus établi, l'AG 2026 se déroulera dans le district d de la Singine. Elle aura lieu le **jeudi 26 février 2026**. Mme Zbinden prie les membres de réserver d'ores et déjà cette date. Mme Zbinden informe que l'entreprise Aebi-Kaderli, par l'intermédiaire de Messieurs Aebi Dominique et Aebi Philippe, a d'ores et déjà accepté d'organiser la prochaine AG 2026. L'assemblée les remercie d'ores et déjà de leur investissement.

8. Propositions des membres

Madame Alexandra Zbinden informe que nous avons reçu une demande de proposition individuelle et donne la parole à M. Alain Cotting. Monsieur Alain Cotting nous fait part de ses remarques. Le contenu de ses propos est annexé au présent procès-verbal.

Mme Alexandra Zbinden regrette l'absence de M. Olivier Mark et précise que le comité prend acte.

Information post-AG : une réponse a été envoyée à M. Alain Cotting par le comité. La réponse peut être consultée auprès du Secrétariat.

9. Divers

9.1 Formation « Spécialiste en biodiversité »

M. Jonas Jungo prend la parole concernant la formation « Spécialiste en biodiversité » et précise que cette formation aura lieu à Grangeneuve en français. La même formation est ouverte à Oeschberg en allemand. Ensuite, M. Jonas Jungo donne la parole à M. Claude Heckly pour la présentation de cette formation.

M. Claude Heckly présente tout d'abord la formation horticole. Le début des cours aura lieu au printemps et M. Claude Heckly espère pouvoir ouvrir une classe car actuellement il y a deux inscriptions.

M. Claude Heckly décrit ensuite la formation « Spécialiste en biodiversité ». Il précise que c'est une formation uniforme au niveau national avec les mêmes modules. Les cours se déroulent à Grangeneuve mais également sur le terrain en Suisse romande. Chaque module est examiné par un contrôle de compétences.

La formation débute en automne 2025 et M. Claude Heckly indique que c'est un projet commun avec JardinSuisse – canton de Fribourg.

M. Jonas Jungo remercie M. Claude Heckly et explique qu'un formulaire de pré-inscription peut d'ores et déjà être rempli aujourd'hui.

9.2 Stand « Biodiversité » au marché du jardin botanique

M. Jonas Jungo informe l'assemblée de la tenue d'un stand « Biodiversité » au marché du jardin botanique par JardinSuisse – canton de Fribourg en date du samedi 10 mai 2025 avec la collaboration de M. Pascal Tena et de quelques apprentis. Tous les membres sont invités et ils recevront des informations prochainement.

M. Jonas Jungo mentionne que la Pépinière d'Agnens et Lautrejardin vendront des plantons sur le stand.

9.3 Formations continues 2026

Madame Laura Simonet, trésorière de la CPPI, rappelle que le subventionnement de la formation continue a été revu. Dès le 1^{er} janvier 2025, il n'existe plus de catalogues des formations continues.

Dorénavant, les entreprises qui inscrivent les employé-e-s soumis-e-s à la CCT à des formations continues en lien avec la profession doivent garder la preuve d'inscription, la preuve de participation et la preuve de paiement. Lors de l'envoi du décompte 2025, les entreprises pourront remplir un formulaire et annoncer toutes les formations continues qui ont été suivies.

L'enveloppe budgétaire à disposition de la CPPI sera ensuite répartie selon les demandes et reçues et selon les moyens à disposition.

Par exemple, un montant (environ CHF 150.00) sera pris en charge pour couvrir les frais d'inscriptions. Ensuite, un montant (environ CHF 250.00) sera également pris en charge en guise d'APG pour couvrir l'absence de l'employé pendant la journée de formation.

Un règlement d'attribution des subventions a été validé par la CPPI et se trouve sur le site internet de la CPPI (cct-paysagistes.ch).

Votre association professionnelle JardinSuisse – canton de Fribourg cherche à organiser des formations continues permettant d'entrer dans le règlement de subventionnement et répondant aux besoins. Pour 2026, nous allons organiser à nouveau cours machiniste sur plusieurs jours, permettant l'obtention du permis M1. Des feuilles circulent dans les rangs, vous pouvez noter vos coordonnées en cas d'intérêt pour votre entreprise ou pour obtenir des informations pour vos employés.

9.4 Présentation de M. Dürr-Auster (Sen) sur la protection des sols

Mme Alexandra Zbinden donne la parole à M. Dürr-Auster, du Service de l'environnement, pour la présentation sur la protection des sols.

M. Dürr-Auster remercie JardinSuisse – canton de Fribourg pour l'invitation et se présente brièvement.

Sa présentation porte sur :

1. Les éléments déclencheurs
2. La pollution des sols
3. Pourquoi le sol mérite-t-il d'être protégé
4. Les pistes d'amélioration

M. Dürr-Auster termine en précisant que le SEn a besoin d'une collaboration avec les membres de JardinSuisse – canton de Fribourg afin d'améliorer le niveau des connaissances, de la formation et du fil des informations.

Mme Alexandra Zbinden remercie M. Dürr-Auster.

9.5 Point d'information sur le capricorne asiatique

Mme Alexandra Zbinden donne la parole à M. Philippe Wohlhauser, co-chef de la section Forêt et dangers naturels.

M. Philippe Wohlhauser remercie JardinSuisse – canton de Fribourg pour l'invitation.

Il rend attentif l'assemblée au fait qu'un nouveau foyer est apparu à Pierrafortscha. Ensuite, il développe trois volets d'informations :

1. Sur le site du Service des Forêts et de la nature, toutes les informations sont mises à jour au fur et à mesure de l'évolution et surtout du dispositif mis en place.
2. Des affiches seront disposées sur les axes routiers desquels les déchets ne doivent pas sortir.
3. Par le biais de communication aux membres de JardinSuisse – canton de Fribourg, les informations sont distribuées et mises à jour.

Pour terminer, M. Philippe Wohlhauser compare ces insectes à des petites bombes atomiques. Chaque annonce est très importante.

A la question de Mme Stathis-Bianco, M. Philippe Wohlhauser répond que la confédération subventionne à 40 % les mesures de lutte.

En réponse à M. Dominique Kaech, M. Philippe Wohlhauser rétorque que nous pouvons éradiquer le capricorne asiatique en respectant scrupuleusement les règles et les conditions.

Mme Alexandra Zbinden donne la parole à M. le Conseiller d'Etat Didier Castella arrivé entre temps.

M. le Conseiller d'Etat Didier Castella reprend la citation de Marie Angel : « Un jardin, même tout petit, c'est la porte du paradis. » pour saluer l'assemblée et nous transmet les salutations du Conseil d'Etat. Il mentionne que la citation est idyllique, car le travail de la terre est difficile.

Pour M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, le jardin est un bien authentique et la nature y est reine. Il précise que la formation duale a toute son importance et les formations supérieures à Grangeneuve ont un très bel avenir.

M. le Conseiller d'Etat Didier Castella remercie JardinSuisse – canton de Fribourg pour l'invitation et souhaite à l'assemblée une excellente soirée.

Mme Alexandra Zbinden remercie M. le Conseiller d'Etat Didier Castella et donne la parole à M. Christian Schafer, directeur adjoint au sein de l'UPCF.

M. Christian Schafer adresse ses remerciements pour l'invitation par JardinSuisse – canton de Fribourg. Il mentionne que les membres de l'association mettent de la vie dans notre quotidien parfois morose.

M. Christian Schafer félicite l'association pour le magnifique stand à Start en précisant que c'est une très belle récompense aux métiers de la nature. Il adresse ses félicitations au nom de l'UPCF et souhaite à l'assemblée une excellente soirée.

Des fleurs sont remises aux autorités et à l'entreprise Dürig Gärten.

Mme Alexandra Zbinden demande s'il y a des questions.

Monsieur Jean-Luc Pasquier précise que l'émission Jardin Matin de Radio Fribourg sera en direct du Jardin Botanique le samedi 10 mai 2025.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Plus personne ne souhaite prendre la parole.

Mme A. Zbinden remercie les membres présents de leur participation et lève la séance à 18h55.

JARDINSUISSE CANTON DE FRIBOURG

Les co-présidents

Erich Kaderli

Alexandra Zbinden

Pour le procès-verbal

Estelle Oberson



Fribourg, le 27 février 2025

Rapport annuel des co-présidents

A. Zbinden E. Kaderli

Cher Olivier, Chers collègues, Chers membres de JardinSuisse Fribourg, Mesdames et Messieurs, L'économie fribourgeoise fait preuve d'une résilience remarquable malgré un contexte global incertain. Le canton de Fribourg fait face à des défis économiques en 2025, avec un budget serré et des perspectives incertaines. Cela crée un environnement économique plus difficile pour les entreprises, y compris celles du secteur horticole.

Malgré les défis, certains aspects de la situation économique pourraient présenter des opportunités :

L'accent mis sur le développement durable et la biodiversité dans les politiques cantonales pourrait favoriser la demande pour des aménagements paysagers plus durables et écologiques.

Face à ce contexte, les membres de JardinSuisse Fribourg devront diversifier leurs services pour répondre à l'évolution de la demande, et surtout renforcer leur formation et leur expertise, notamment dans les domaines liés au développement durable et à la biodiversité.

Avec l'aide de Jonas Jungo, et Claude Heckly comme doyen de la formation horticole à Grangeneuve, JardinSuisse Fribourg est en train de mettre sur pieds une nouvelle formation de 'spécialiste en biodiversité', dont les cours auraient principalement lieu sur le site de Grangeneuve. Jonas vous en parlera plus précisément plus tard dans la soirée.

Concernant la biodiversité, le grand thème du moment pour lequel l'Etat nous promet de nombreuses subventions, je vous invite à consulter le portefeuille d'action pour la biodiversité en milieu bâti édicté par l'Etat de Fribourg.

Notre secteur a un rôle crucial à jouer dans la transition écologique du canton. Restons innovants, adaptables et engagés pour saisir les opportunités qui se présentent à nous.

JardinSuisse la faitière est également active dans ce domaine. Il y a eu une table ronde organisée à Aarau afin de mettre sur la table tous les projets régionaux sur ce thème. JardinSuisse Fribourg a notamment comme projet de présenter un stand au marché du printemps du Jardin botanique, le 10 mai. Vous serez tous informés, et cordialement invités à prendre part à cet événement. Les détails suivront encore.

En plus de cela, nous sommes en train de créer un groupement professionnel latin de paysagisme, qui regrouperait les sections romandes et tessinoises. Ce groupement a pour objectif premier d'organiser et de mettre sur pieds les objectifs communs aux sections romandes comme le concours romand et les Swisskills, la formation sur la biodiversité, les discussions sur les CCT. Un grand sujet prochainement sera la retraite anticipée, il sera important pour cela de pouvoir en discuter avec les cantons qui l'ont déjà mise en place comme Vaud ou le Valais. Un objectif sera aussi d'avoir plus de poids auprès de la faitière de JS et de pouvoir participer aux prises de décision.

Concernant l'emploi, la situation reste relativement stable. Le taux de chômage dans le canton s'établit à 2,8% en décembre 2024, avec une légère augmentation notamment dans le secteur de la construction depuis le début de l'année. Mais ce n'est malheureusement pas pour autant que l'on trouve suffisamment de personnel qualifié pour compléter nos effectifs.

Concernant la commission d'apprentissage : cette année nous avons, toutes orientations et langues confondues : 42 apprentis de 1^{ère} année et 12 AFP sous la nouvelle ordonnance, 42 en 2^{ème} année et 35 en 3^{ème} année. Durant l'année 2024, des autorisations de former provisoires ont été attribuées à 2 entreprises.

Je vous rappelle encore la part du président de la CA que les visites des apprentis de 2^{ème} année sont en cours, nous vous prions donc de faire bon accueil aux commissaires. Ceux-ci voudront comme d'habitude voir les rapports de formations et les dossiers de formations de vos apprentis.

L'année sous la nouvelle ordonnance a bien commencé, on fera un compte rendu après les expériences de la première année.

Ce soir, nous aurons également des informations sur le problème du capricorne asiatique, qui, comme vous le savez, n'a malheureusement pas été éradiqué depuis son arrivée sur le sol fribourgeois en 2014.

En conclusion, je voudrais vous laisser avec cette belle pensée : 'Un jardin, même tout petit, c'est la porte du paradis.'

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente suite de soirée et une magnifique année 2025.

Rapport de la commission de qualification

Olivia Duc

Olivia Duc, cheffe expert PQ CFC et AFP paysagiste

Cher comité, chers membres de l'association, chers collègues

J'ai le plaisir de vous énoncer le rapport de la présidente de la commission de qualification des horticulteurs paysagistes du canton de Fribourg.

Nous avons eu un déroulement normal pour cette volée de procédure de qualification et aucun évènement notable n'est à relever.

Pour l'année écoulée, les examens se sont passés comme suit :

AFP paysagistes :

Le nombre de candidats à s'être présenté pour les procédures est équivalent à celui de 2023, soit 10 candidats, aucun n'était répétant.

7 candidats, obtiennent leur attestation de formation professionnelle, alors que 3 sont en échec. Nous avons un taux de réussite de 70 %.

CFC paysagistes :

42 candidats/tes se présentent aux examens finaux de 2024, dont 12 répétant. Nous avons 30 candidats/tes qui se présentent pour la première fois, un nombre comparable aux années dites « normales ».

Parmi les 42 candidats, 7 sont alémaniques dont 1 dame et nous dénombrons 3 candidates romandes.

Niveau moyen à bon, avec 30 réussites pour 12 échecs, dont un 2 candidats alémaniques, soit un taux de réussite de 71.5 %. A noter que sur les 12 répétant, seulement 6 candidats ont obtenu leur CFC.

L'apprentissage des plantes posent des problèmes aux répétant. Sur 9 candidats répétant se présentant à l'examen, 5 échouent à la connaissance de plante. Contrairement aux candidats qui font leur premier essai, 4 échouent sur 30. Les plus gros échecs de cette année sont à relever au travaux pratiques (7 candidats au total).

En finalité, la volée, pour les candidats s'inscrivant pour la première fois, a été bonne. 83 % de réussite à la pratique et 87 % de réussite pour les connaissances de plantes. L'exercice, quoi que connu, pour les répétant a été plus compliqué. Seulement 44 % de réussite dans les connaissances de plantes et 50 % de réussite dans les travaux pratiques.

Projection pour les PQ 2025 :

Pour l'année en cours, nous aurons un nombre faiblissant de candidats/tes par rapport à 2024. En AFP – 7 candidats dont 2 répétant, en CFC – 33, dont 8 répétant.

Je profite de ce moment pour remercier une fois encore tous les experts et expertes qui se sont engagés dans ces Procédures de Qualifications. C'est à chaque fois un immense plaisir de collaborer avec vous !

Je remercie également Fabrice Pichonnaz et Sacha Maïkoff pour leur soutien à la commission de qualification. Finalement, je remercie les enseignants des cours CIE qui se donnent de la peine pour préparer les candidats aux examens pratiques ainsi que le corps enseignant.

Pour terminer ce rapport, la nouvelle ordonnance de la formation initiale a été lancée avec la rentrée des apprentis de première année en automne 2024. Plusieurs séances ont été organisées à Aarau pour les procédures de qualifications et je me réjouis de mettre en place tout cela. Pour rappel, les premiers candidats à passer les examens sous le nouveau régime seront les AFP en 2026 et les CFC suivront en 2027. Des formations pour les experts seront organisées par Jardin Suisse, cela sera le bon moment pour vous inscrire aux cours de base et aux cours approfondis.

Les informations nécessaires suivront en temps voulu. Je me tiens, bien entendu, à disposition pour vos questions.

Cher comité, chers membres de l'association, chers collègues je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une excellente suite de soirée.
Vuadens, le 28 janvier 2025

Rapport de Mme Monique Baechler, Floricultrice

M. Baechler

Rapport de la commission de qualification des horticulteurs-floriculteurs

Résultats des examens 2024

- **Examens CFC :**
 - Sessions : Février et juin 2024 (pratique), avril et juin 2024 (connaissances professionnelles).
 - Lieu : Grangeneuve.
 - Candidats : 4 candidats ont réussi dont 1 candidat a échoué dans les connaissances professionnelles
- **Examens AFP Production :**
 - Session : Juin 2024.
 - Lieu : Seedorf.
 - Candidats : 4 candidates ont tous obtenu leur certificat AFP.

Nous souhaitons adresser nos sincères remerciements aux experts suivants :

Laurence Gachet, Jean-Luc Brodard, Hélène Huguet, Cyril Tétard, Daniel Romanens, Jérôme Studer, Magalie Currat, André Sciboz, Julianna Cotting et Margot Chavaillaz. Leur expertise et leur engagement dans l'évaluation des candidats ont été déterminants pour le bon déroulement des examens. Nous les remercions tout particulièrement pour leur rigueur et leur impartialité dans un travail qui requiert une grande attention et un sens aigu des responsabilités.

La nouvelle ordonnance renforce l'importance de l'accompagnement personnalisé des apprentis. Pour répondre à ces nouvelles attentes, nous comptons sur le soutien actif des employeurs afin de permettre à nos formateurs de consacrer le temps nécessaire à l'encadrement de nos jeunes.

Calendrier des examens 2025

- **Examens CFC :**
 - 19 février : Pratique 1
 - 31 mars : Circuit
 - 6 juin : Connaissances professionnelles
 - 17 et 18 juin : Pratique 2
 - Lieu : Grangeneuve
- **Examens AFP Production :**
 - 11 et 12 juin

- Lieu : Seedorf

Entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance

L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance en août 2024 marque une étape importante dans l'évolution de la formation des horticulteurs-floriculteurs. Pour garantir la pertinence et la qualité de la formation dispensée, il est impératif de mettre en œuvre rapidement les nouvelles dispositions. Cela permettra aux apprentis de bénéficier d'une formation à la pointe des connaissances et des pratiques professionnelles, et de mieux s'adapter aux enjeux actuels du secteur.

Composition de la commission de qualification

- Alain Angéloz
- Jean-Luc Brodard
- Monique Baechler

Conclusion

Nous souhaitons à tous une excellente année 2025, riche en projets verdoyants. Nous vous invitons à suivre de près les informations concernant la nouvelle ordonnance et à participer aux séances d'information.

Intervention de M. Alain Cotting

M. A. Cotting

Je me permets de prendre quelques minutes la parole afin de faire une synthèse des diverses informations et événements survenus ces derniers mois au sujet de la mise en place de la nouvelle ordonnance.

Le 27 juin 2022, nous avons reçu de la part de JardinSuisse, une consultation interne à la branche afin de récolter les avis des membres sur le projet de nouvelle ordonnance. J'ai essayé d'y répondre mais il y avait beaucoup trop à lire et les textes difficilement compréhensibles pour mon niveau d'éducation. Il aurait été agréable d'avoir un tableau comparatif vulgarisant les changements afin de pouvoir donner un avis éclairé. Dès lors, je n'ai pas donné suite et suis d'accord avec vous pour dire que notre avis a, dès lors, été demandé...

Le 6 mars 2024, une séance a été organisée à Grangeneuve pour nous informer des principaux changements de l'ordonnance. La partie « connaissance des plantes » a provoqué de vives réactions. Il a été dit qu'une commission serait mise sur pied afin d'établir une liste de plante officielle avec l'appui de M. Pichonnat. Chose qui n'a apparemment pas plu à certains décideurs étant donné que M. Pichonnat ne s'est pas vu attribué de classe de 1ère année, à ma connaissance. Heureusement que nous ne sommes pas un peu plus à l'Est car le pauvre aurait certainement fini au goulag... Mis à part cela, je trouve grave que les attentes des gens du terrain ne soient pas mieux prises en compte. D'autres sujets ont été abordés avec le même enthousiasme de la part des employeurs. L'un d'entre nous avec plus de 40 ans d'expérience dans la gestion d'entreprise à très bien résumé cette séance : « j'ai bien fait de venir, j'ai appris un nouveau mot « PortOfolio » ” !

Le 18 juin 2024, nous avons reçu un mail de JardinSuisse nous informant d'un cours obligatoire ou fortement conseillé de mise à niveau des formateurs en entreprise.

Le 30 septembre a eu lieu une séance d'information pour les apprentis à Grangeneuve. Séance intéressante où il a été dit que nous devons payer des licences pour nos apprentis pour Euclid et, le plus beau, des ordinateurs pour les cours interentreprises. A quand l'achat de chaule (chaise à traire) ?

Le 14 janvier a eu lieu cette fameuse mise à niveau des compétences des formateurs. N'ayant pas pris la peine de lire correctement le mail du 18 juin, je suis resté sur le fait que cette formation était obligatoire et n'ai également pas ouvert la convocation sur laquelle était indiquée le prix de ladite formation organisée par notre faîtière. Et oui, je fais confiance à notre faîtière, excusez-moi, et ai transmis ces informations à la personne responsable des apprentis. Heureusement que j'étais assis lorsque j'ai ouvert la facture. 350 frs pour une matinée discussion, un dîner à la cantine et une après-midi présentation Euclid, sujet non-maîtrisé par l'intervenant. Sachant qu'ils étaient 16, cela fait 5600 frs pour la seule journée organisée à Grangeneuve. Sachant qu'un cours au L2 à Romont sur la conduite économique et l'arrimage d'une journée coûte 220 frs par personne pour la journée complète avec le repas (aucunes subventions, je me suis renseigné), je trouve ce prix complètement surfait.

En bref, tout changement fait parler et est souvent mal perçu surtout quand on est de la profonde campagne fribourgeoise. Mais je suis vraiment outré que ces changements aient été faits sans absolument prendre en considération les demandes des employeurs. Pire encore, on nous demande d'en assumer les coûts : les licences Euclid, les ordinateurs pour les cours interentreprises, les frais de mise à niveau des connaissances des formateurs même si la CPPI va participer aux coûts. J'ai même l'impression que JardinSuisse, notre faîtière qui est censé défendre nos intérêts, fait encore du business sur ce changement. Le cours du 15 janvier ne vaut pas son prix. On nous demande d'assumer financièrement des choix que nous n'avons pas fait et ceci est inacceptable pour moi.

Ce texte a été écrit par Alain Cotting, né en 1986, ayant eu un premier ordinateur au milieu des années 90, qui a fait 2 ans de dactilo sur des machines à écrire et non par ChapGPT. Veuillez dès lors excuser les fautes de syntaxe et de français, il vit avec son temps !

Merci pour votre attention.

Alain Cotting